

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET SOCIALES

1 PENSION DE RETRAITES 2023 : LES DATES DE VERSEMENT

Ancien salarié, fonctionnaire, travailleur agricole... vous voulez savoir quand sera versée votre pension de retraite en 2023 ? Retrouvez le calendrier des paiements des principales caisses de retraite sur Service-Public.fr.

La pension est versée en fin de mois ou en début de mois pour le mois précédent selon les caisses. Lorsque son montant est faible, le paiement peut avoir lieu annuellement ou en une seule fois sous la forme d'un capital.

Le tableau ci-dessous concerne l'Assurance Retraite (CNAV), le régime Agirc-Arrco, le régime de retraite des fonctionnaires de l'État, celui des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL), celui des travailleurs agricoles (MSA), et enfin la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Alsace-Mo-selle (Carsat).

Calendrier des paiements pour 2023

Mois dû	CNAV	Agirc Arco	Retraites de l'Etat	CNRACL	MSA	Carsat Alsace Moselle
Janvier	9/02	2/01	30/01	NC	NC	2/01
Février	9/03	1/02	27/02	NC	NC	1/02
Mars	6/04	1/03	30/03	NC	NC	1/03
Avril	9/05	3/04	28/04	NC	NC	3/04
Mai	9/06	2/05	30/05	NC	NC	2/05
Juin	7/07	1/06	29/06	NC	NC	1/06
Juillet	9/07	3/07	28/07	NC	NC	3/07
Août	8/09	1/08	30/08	NC	NC	1/08
Septembre	9/10	1/09	28/09	NC	NC	1/09
Octobre	9/11	2/10	30/10	NC	NC	2/10
Novembre	8/12	2/11	29/11	NC	NC	2/11
Décembre	9/01/24	1/12	21/12	NC	NC	1/12

2 RETRAITES : LA POSITION DU SENAT

Au moment où le gouvernement engage les discussions avec les syndicats sur le financement du système de retraite, la première ministre Elisabeth Borne se dit prête à « discuter » avec les partenaires sociaux de la manière de repousser l'âge de départ, pensant « pouvoir trouver un chemin » au Parlement avec « les Républicains ». « Pour faire adopter sa loi, Elisabeth Borne va flatter les LR, y compris au Sénat », selon la sénatrice PS, Monique Lubin. [...]

Retraite minimum à 1200 euros et prise en compte des carrières longues et de la pénibilité. La première ministre met aussi en avant le niveau de la retraite minimum, qui « correspondra à 1200 euros au moment du départ à la retraite pour une personne qui a tous ses trimestres », ou encore le dispositif « carrières longues » qui « sera maintenu et même assoupli pour ceux qui ont vraiment commencé à travailler très tôt », sans donner plus de détails. Elle évoque aussi la prise en compte « des périodes de congé parental dans le calcul de la durée de cotisation », ou la « pénibilité ». L'entretien de la première ministre intervient au moment où le dernier cycle de concertation sur la réforme, le plus difficile car portant que le « financement du système », a

démarré jeudi soir au ministère du Travail. On sait que les syndicats sont opposés au report de l'âge. Pour le moment, seule l'U2P a été reçue cette semaine. « Plusieurs scénarios d'âge et de durée de cotisation » ont été présentés au syndicat, indique à l'AFP Jean-Christophe Repon, vice-président de la fédération des artisans, commerçants et travailleurs indépendants, avec notamment des « simulations sur des variables possibles », basées d'une part sur un report à 64 ou 65 ans de l'âge légal, et d'autre part sur une durée de cotisation relevée à 43 ans (172 trimestres) d'ici 2035 - comme prévu à ce stade -ou plus tôt... « Nous sommes prêts à regarder d'autres scénarios, y compris un âge de départ à 64 ans et une accélération de la mise en œuvre des dernières réformes affirme Olivier Dussopt « Je confirme l'existence de nombreux scénarios, c'est le rôle du ministère du Travail d'examiner et de regarder tous les scénarios qui existent », a expliqué en fin de journée Olivier Dussopt, interrogé après la réunion à Matignon, ne voulant pas « préjuger le résultat de la concertation ». Le ministre du Travail a rappelé qu'Emmanuel Macron avait fixé comme objectif, pendant la campagne, le report progressif de l'âge à 65 ans, soulignant cependant que « le Président a dit, et la première ministre a dit, que nous n'avions pas de tabou, que nous étions prêts à regarder d'autres scénarios, y compris un scénario avec un âge à 64 ans et une accélération de la mise en œuvre des dernières réformes. Ça fait partie des choses où nous concertons les partenaires sociaux. La réforme n'est pas « ficelée », assure Olivier Dussopt. Soit l'option défendue par la Haute assemblée...

« Avant de penser à un compromis, il faudra qu'on voie le texte » Le gouvernement semble donc ne pas exclure un rapprochement avec la ligne défendue par le Sénat, lors du budget de la Sécu. Mais du côté de la majorité sénatoriale, on reste prudent. « Avant de penser à un compromis, il faudra qu'on voie le texte. On ne peut pas aller plus vite que la musique », tempère le sénateur LR René-Paul Savary, en charge du dossier pour son groupe. Il préfère pour l'heure noter « les différences par rapport à ce qu'on propose. Elle est sur un départ à 65 ans, nous à 64 ans. Et elle ne parle pas d'accélération du calendrier de l'augmentation de la durée de cotisation, tandis que nous, nous accélérons la réforme Touraine pour arriver plus rapidement à 43 ans de durée de cotisations ». Reste que la première ministre ne semble pas fermer la porte. « Oui, elle a l'air. Mais elle ne peut pas dire on concerte et on ferme la porte. Mais c'est bien, ça montre que nos travaux sont pertinents ». René-Paul Savary demande-t-il au gouvernement de reprendre à son compte la position du Sénat ? « On va voir les discussions qu'on va avoir, mais il est bien certain que ça va rentrer dans la balance, bien sûr, car nous pensons que c'est la meilleure formule », soutient le sénateur LR de la Marne. (...)

« Rentrer dans les critères définis par l'Europe » sur le déficit, « la véritable raison » de la réforme selon Monique Lubin Sur le fond, après l'interview de la première ministre, « il n'y a rien de nouveau sous le soleil », pointe la socialiste, qui prévient : « Que ce soit 64 ou 65 ans, on s'opposera frontalement à un recul de l'âge légal de la retraite ». La sénatrice, qui suit les retraites pour le groupe PS, récuse l'argument principal mis en avant par le gouvernement, celui du déficit du régime. « En 2019, lors du projet de réforme précédent, on nous annonçait des déficits records pour la justifier. Mais malgré le covid, ils n'ont pas eu lieu. En fait, on sait bien que ce qui a remis sur le devant de la scène la réforme, ce sont les propos du ministre de l'Economie selon lesquels qu'il faut absolument rentrer dans les critères définis par l'Europe, une feuille de route que le gouvernement a accepté de respecter. Pour ça, il faut réduire les déficits publics. Ils ont trouvé très efficace et rapide de faire la réforme des retraites. C'est ça, la véritable raison », soutient Monique Lubin. Sans nier le déficit des retraites, le tableau n'est pas si noir selon la sénatrice. « Je siège au COR (Conseil d'orientation des retraites).

Effectivement, il y a une tendance au déficit qui oscille, selon les scénarios, entre 8 et 12 milliards d'euros, sur 350 milliards de retraites qui sont versées tous les ans. Il faut arrêter de nous dire qu'il y a péril en la demeure », lance la sénatrice PS, qui ajoute : « Quand on dit que dans 10 ans, on sera à 100 milliards d'euros de déficit, ils veulent terroriser les gens, c'est une espèce de persuasion par la terreur. Monique Lubin avance d'autres solutions pour résorber ce « léger déficit ». « Pourquoi ne pas augmenter des cotisations, ce qui pourrait être assez indolore, au moins pour les plus gros salaires ? Et pourquoi pas une amélioration de l'assiette de cotisation ? Aujourd'hui, on s'interdit de parler de tout ça », regrette l'élue des Landes. « On ne peut pas financer le régime éternellement par la dette » Reste qu'il y aura des mesures pour les carrières longues ou la pénibilité. Mais là non plus, elle n'y croit pas. « Comment voulez-vous que je fasse confiance à un gouvernement qui nous parle de pénibilité, alors que la première chose faite lors du précédent quinquennat, c'était d'enlever les critères de pénibilité placés dans la loi Touraine ? » rétorque Monique Lubin, « bien sûr qu'on va nous vendre tout ça, mais j'attends des mesures concrètes ». Mais de son côté, René-Paul Savary souligne, comme le gouvernement, que la question du déficit est centrale. « Toutes les mesures de solidarité qui sont associées à un système par répartition, comme la prise en compte du handicap, de la pénibilité, des mesures de réversion, constituent des dépenses supplémentaires. Donc il faut arriver à un texte où il n'y a pas plus de dépenses nouvelles que de recettes nouvelles, sinon ça va à l'encontre de l'équilibre du système de retraites ». Pour le sénateur LR, « on ne peut pas financer le régime éternellement par la dette ».

Source : PublicSénat.fr Publié le : 02/12/2022 -Par François Vignal Accueil -Parlementaire Partage FaceboTowkitteErmail

3 PLAN COVOITURAGE : UNE PRIME DE 100€ POUR LES AUTOMOBILISTES

Trois après avoir initié une première mobilisation, l'Etat veut intensifier son action en faveur du covoiturage courte distance par le biais d'un plan national qui prendra effet le 1er janvier prochain. Parmi les mesures dévoilées ce mardi, un soutien financier aux collectivités et une prime de 100 euros pour chaque nouveau conducteur partageant sa voiture. Le gouvernement inaugure ce mardi un plan national en faveur du covoiturage courte distance - Crédit fotolia

« Le covoiturage, c'est bon pour la planète et pour le pouvoir d'achat. » C'est le message que va marteler le gouvernement dès ce mardi. Pas moins de trois ministres vont être à la manœuvre pour coordonner le lancement d'un « plan national du covoiturage du quotidien », un plan « ambitieux », voué à couvrir la période 2023-2027 et dont la mise en œuvre aura lieu dès le 1er janvier prochain. Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition énergétique, Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et Clément Beaune, Ministre délégué chargé des Transports, ont mobilisé leurs administrations afin de promouvoir, selon leurs termes, un « plan à l'engagement sans précédent » à destination du covoiturage courte distance (Ndlr : trajets inférieurs à 80 km). 3 millions de trajets/jour d'ici 2027 Objectif de ce dispositif qui fixe 2027 pour horizon : « Tripler le nombre de trajets quotidiens en covoiturage en passant à 3 millions de trajets », revendiquent les ministres. A la clé selon eux, une baisse d'environ 4,5 millions de tonnes de CO2, mais aussi une source d'économies pour les covoitureurs. « Un salarié qui habite à 30 km de son lieu de travail et qui covoiture quotidiennement peut économiser près de 2 000 € chaque année », estime le gouvernement. Pour mettre en application son arsenal, l'Etat sort de son chapeau 14 mesures. Il

entend les financer grâce à une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 150 millions d'euros. Suffisante ? Evolutive ? Oui, sans doute. (...) trois d'entre elles ont été mises en avant. Il y a d'abord ce soutien réitéré aux collectivités qui aident chaque jour les actifs à covoiturer. Pour 1 euro versé par la collectivité au profit d'un covoitureur, l'Etat s'engagera à verser 1 euro lui aussi. Il mobilisera pour cela 50 millions d'euros.

Bonus de « bienvenue » de 100 euros La deuxième annonce principale de ce plan concerne encore les collectivités, toujours à hauteur de 50 millions d'euros, mais cette fois à travers une aide destinée à accompagner la création d'infrastructures spécifiques, telles que les aires de covoiturage ou les voies de circulation dédiées. Enfin, la troisième mesure, sans aucun doute celle qui parlera au plus grand nombre, réside dans l'attribution d'une prime de 100 euros (cumulable avec la récente prime carburant) pour les covoitureurs qui partageront leurs véhicules. Cette somme, dont le chiffrage est équivalent à celui des mesures précédentes, sera financée via les certificats d'énergie et sera allouée par les opérateurs en covoiturage (BlaBlaCar, Karos, Klaxit, entre autres) aux nouveaux conducteurs qui s'inscrivent sur leurs plateformes. Précision : ce coup de pouce financier ne sera remis intégralement qu'à l'issue du 10e trajet enregistré, prévient le gouvernement. Une prime de 100 euros sera versée, à l'issue du 10e trajet, à chaque nouveau conducteur inscrit sur une plateforme de covoiturage Mobiliser sur tous les fronts Quant aux 11 autres mesures censées tout autant favoriser le covoiturage du quotidien, leurs montants respectifs n'ont pas été détaillés. Combien coûteront-elles ? Aucun chiffre n'a filtré... Les porte-parole des ministères ont simplement précisé qu'elles ne seraient pas assorties d'un « coût budgétaire massif ». Parmi ces démarches présentées en tout cas, figure la promotion du covoiturage auprès du grand public, mais aussi auprès des employeurs, notamment en donnant à ces derniers un « accès à des outils numériques de suivi du covoiturage ». Le but ? Leur permettre d'attester du covoiturage de leurs collaborateurs et de verser de façon plus lisible le Forfait Mobilité Durable annuel associé. Dans la liste des mesures figure aussi l'ambition de mobiliser les « principaux acteurs du départ et de l'arrivée (stations-service, constructeurs, distributeurs, etc.) pour soutenir la pratique du co-voiturage. » Il est prévu également d'impliquer les citoyens dans le développement de solutions publiques. Il est prévu en outre « d'étudier le potentiel et les leviers de covoiturage en milieu scolaire, périscolaire et dans l'enseignement supérieur. » Enfin, dans son catalogue d'annonces, le gouvernement se donne pour objectif de structurer l'écosystème du covoiturage avec la création d'une instance, « un comité de suivi » qui se réunirait régulièrement au niveau interministériel. Il dévoile en outre la création prochaine d'un site web national : covoiturage.ecologie.gouv.fr. Celui-ci devrait permettre entre autres aux usagers de consulter la liste des politiques tarifaires des collectivités et des autorités organisatrices de la mobilité.

Source : Caradisiac.com par Louis-Cyril Tharoux Le 13/12/2022

4 ALLOCATIONS : LUTTE CONTRE LA FRAUDE EN 2023

Halte à la fraude ! Le ministre des comptes publics, Gabriel Attal, a présenté un plan de lutte contre la fraude sociale qui coûte plusieurs milliards d'euros chaque année à la France. Des milliards d'euros à récupérer. Le nouveau plan du gouvernement contre la fraude aux allocations prend la forme d'un amendement dans le projet de loi de finances de la Sécurité sociale, qui a été examiné en cette fin d'année 2022 à l'Assemblée nationale. La réforme la plus spectaculaire est l'arrêt des versements des aides sociales sur un compte bancaire non français ou non

européen. La mesure doit entrer en vigueur au 1er juillet 2023. Les retraites ne sont pas incluses dans cette réforme. Sont notamment concernés l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées), les prestations familiales, le RSA (revenu de solidarité active) ou encore l'allocation supplémentaire d'invalidité. Les comptes bancaires concernés sont ceux en dehors de l'Union européenne, soit hors de la zone SEPA. Tous les pays membres de l'Union européenne pourront continuer à recevoir les versements, dont Monaco, la Suisse, Andorre, Saint-Marin et le Vatican. Le ministre Gabriel Attal avait souligné en octobre dernier à l'Assemblée nationale que «la question de la fraude aux prestations sociales qui sont versées à des personnes qui ne résident pas sur notre territoire alimente régulièrement un certain nombre d'études, d'articles, et scandalise à juste titre nos concitoyens », estimant que « frauder, c'est voler, tout simplement ». Dans l'entourage du ministre, on souligne auprès d'Europe 1 « qu'il y a une volonté de mettre le paquet pour répondre à une susceptibilité d'une partie grandissante de l'opinion sur ce sujet. Et ne pas laisser la porte ouverte aux extrêmes ». Quel sera l'impact de cette mesure sur la fraude? Combien l'Etat espère-t-il récupérer ? « L'Insee évalue la fraude à la TVA autour de 20 milliards d'euros par an », a détaillé Gabriel Attal au Parisien, jugeant que s'il y a eu des progrès sur la fraude sociale, « cela représente encore plusieurs milliards d'euros ». La réforme devrait permettre d'économiser plusieurs dizaines de millions par an : ces « versements, pour lesquels il y a parfois des doutes sur l'existence réelle du bénéficiaire (...) représentent 150 millions d'euros sur cinq ans », a notamment précisé le ministre. Mais difficile d'estimer précisément les résultats qui seront obtenus : par nature, la fraude étant difficilement chiffrable. Faut-il cependant déclarer un compte bancaire à l'étranger ? Compte à l'étranger : attention à bien le déclarer Si vous êtes domicilié en France ou à Monaco, tout compte bancaire à l'étranger devra être déclaré à l'administration fiscale, qu'il s'agisse de comptes ouverts, détenus, utilisés (au moins une fois) ou clos dans l'année à l'étranger. La déclaration doit se faire auprès d'un établissement bancaire, ou toute autre personne habilitée à le faire (notaire, agent de change, etc.). Que vous soyez titulaire du compte ou que vous ayez une procuration. Tout manquement sera sanctionné d'une amende de 1 500 € par compte non déclaré, une amende qui monte à 10 000 € par compte s'il est situé dans un État qui n'a pas conclu avec la France de convention de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Source : Planet.fr Par Patrice Castelli, le 06/12/2022

5 HAUSSE DU PASSE NAVIGO : LE FORFAIT A 84,10 EUROS AU 1ER JANVIER 2023

En raison de la hausse des prix de l'énergie et de l'inflation, les tarifs des titres de transports en commun en Ile-de-France vont augmenter en 2023. À partir du 1er janvier 2023, le prix du passe Navigo augmentera de 12 %, il passera à 84,10 € par mois, soit une hausse de près de 10 €. Le prix mensuel du passe Navigo était de 75,20 € depuis janvier 2017. Les tarifs dans les transports en commun d'Ile-de-France vont augmenter en 2023. C'est ce que Île-de-France Mobilités a annoncé le 6 décembre 2022. Le nouveau tarif s'appliquera à partir du 1er janvier 2023 pour : Le nouveau tarif s'appliquera à partir du 1er janvier 2023 pour : • Navigo Annuel en prélèvement mensuel (sauf si janvier est le 12e mois consécutif de votre abonnement, la hausse s'appliquera alors à partir de février) • Navigo Annuel Senior • Navigo Liberté+ • Navigo Mois pour le forfait du mois de janvier 2023, mis en vente à partir du 20 décembre • Navigo Semaine : le forfait semaine du 2 au 8 janvier mis en vente à partir du 29 décembre • Les autres titres de transport achetés dès le 1er janvier 2023 Le tarif du forfait Imagine R n'est pas modifié

jusqu'à la prochaine année scolaire. Nouveaux tarifs des titres de transport Pour vos forfaits : • Navigo Mensuel : 84,10 € chaque mois • Navigo Annuel : 84,10 € par mois sur 11 mois • Navigo Semaine : 30 € • Imagine R : tarif inchangé jusqu'à la prochaine rentrée scolaire, puis 365 € en septembre 2023 Pour les tickets t+ : • Ticket à l'unité : 2,10 € • Ticket avec Navigo Liberté+ : 1,69 € • Carnet de 10 tickets : 19,10 € • Ticket d'accès à bord (bus) : 2,50 €

À savoir : L'employeur prend obligatoirement en charge 50 % du coût de l'abonnement aux transports publics, le niveau de prise en charge s'établira donc à 42,05 €. Votre employeur peut, s'il le souhaite, prendre en charge jusqu'à 75 % du coût de votre abonnement Navigo pour les années 2022 et 2023. Compte tenu de la forte augmentation des tarifs des abonnements, la Présidente de la région Île-de-France demande aux employeurs publics et privés qui le peuvent d'augmenter la prise en charge du coût du passe Navigo à 75 %. Ce surcoût bénéficie d'exonérations d'impôt et de cotisations sociales selon la loi de finances rectificative pour 2022.

6 UNE ETUDE DEMONTRE COMBIEN LES SENIORS SONT ESSENTIELS EN FRANCE (EXTRAITS)

Une étude de Silver Valley, pôle d'innovation sur « la société de la longévité », démontre les apports et la nécessité des « nouveaux vieux » pour notre société.

Dans une étude dénommée « la France des seniors », dont Enquêtes d'actu se fait l'écho en exclusivité, Silver Valley, premier pôle d'innovation européen dans le secteur de la silver économie, prouve que « les seniors sont devenus indispensables à la société », commente Damien Cacaret, président de Silver Valley. « Ils sont extrêmement engagés et généreux » L'étude exhaustive est présentée lors du Silver economy expo (Salon professionnel des services et technologies pour les seniors) (...) tenu le 29 novembre 2022. Cette étude s'appuie sur dix années de recherches sur la « société de la longévité », concept développé notamment par le sociologue et directeur général de Silver Valley, Nicolas Menet. En plus d'intervenir auprès des acteurs de l'économie de la vieillesse, Silver Valley travaille au quotidien avec 9 000 seniors bénévoles (appelés « communauté Open lab ») qui constituent le socle de son observatoire.

[...], Nicolas Menet (sociologue et directeur général de Silver Valley) veut davantage « apporter des pistes de réflexion » et « montrer les signaux faibles auxquels il faut être attentif ». Déjà, si on arrive auprès des employeurs à démontrer les avantages à avoir des salariés âgés, expérimentés et en plus tirer des pistes de réflexions, on aura réussi. À travers leur engagement pour la famille et la vie locale, « la France des seniors » démontre la place essentielle qu'occupent les « nouveaux vieux », comme ils aiment à se définir eux-mêmes. On présente souvent la société du vieillissement comme étant un poids économique, les seniors comme étant un centre de coûts. Au contraire, ces seniors, qui arrivent dans une quantité démographique inédite, sont un centre de profits et ils permettent à la société en difficulté sur un certain nombre de sujets, de maintenir le cap, parce qu'ils sont extrêmement engagés, généreux et en très bonne santé (Damien Cacaret, président de Silver Valley).

Un amortisseur social. Selon cette étude, « la famille est la grande gagnante de leur engagement ». 67 % des seniors disent s'occuper d'un parent ou de ses enfants. 80 % déclarent que leur épanouissement passe par le fait d'être présent pour leurs proches. 30 % des seniors interrogés aident leurs enfants ou leurs petits-enfants au moins une fois par semaine. Vingt-trois millions d'heures de garde hebdomadaire sont assurées par les grands-parents pour leurs petits-enfants, soit l'équivalent de 650 000 emplois à temps plein. « C'est une place prépondérante que prennent les seniors dans notre société. C'est tout à fait inédit », constate Damien Cacaret.

Et cet engagement dépasse la simple présence, puisque cette étude révèle qu'un senior sur deux aide financièrement ses descendants. Selon Silver Valley, sept milliards d'euros d'aide financière sont destinés aux familles chaque année et donc injectés dans l'économie française. Cette aide financière est aussi destinée à leurs ascendants, puisque 6 % des 23 millions de seniors aident financièrement leurs parents. « On cherche à interpeller et montrer aux pouvoirs publics qu'il faut non seulement préserver, mais aussi renforcer ce rôle d'amortisseur social », déclare à Enquêtes d'actu Damien Cacaret.

Un « pilier de la vie locale » L'étude démontre également en quoi les seniors « sont le pilier de la vie locale ». Un sur cinq (19%) dit aider au moins une fois par semaine un voisin ou un ami (jardinage, bricolage, cuisine...). Plus de la moitié (51%) achète des produits locaux en circuits courts notamment. Ils sont pionniers dans cette société de la consommation locale, du made in France. C'est un engagement au cœur de la proximité. Ces seniors sont aussi indispensables à la vie démocratique de notre pays, puisque 63 % des maires et 40% des conseillers départementaux ont plus de 60 ans. « L'engagement associatif ne repose que sur les seniors ». S'ils sont surreprésentés dans la vie politique locale, c'est aussi le cas dans le monde associatif, ce qui fait dire à Damien Cacaret que l'engagement associatif ne repose finalement que sur les seniors ». Un sur trois s'engage dans une activité associative au moins une fois par mois. Un bénévolat qui représente 90 000 emplois temps plein « C'est un pilier. Sans ces seniors, le monde associatif aurait beaucoup de mal à tenir », poursuit le président du pôle d'innovation.

Le réseau Silver Valley a souhaité faire quelques recommandations pour ne pas laisser de côtés nos anciens. Elles concernent notamment la mobilité. Puisque 38 % des seniors estiment que « la distance, les transports » sont « un frein à leur engagement », il serait nécessaire d'améliorer les transports et leur mobilité. « Nos villes se transforment et le développement de toutes ces mobilités douces ne peut pas se faire au détriment des personnes âgées ; est-ce que les trottinettes, les gyropodes et les autres, ne viennent pas à l'encontre des déplacements des seniors, interroge Damien Cacaret. Ces déplacements sont indispensables, parce que c'est grâce à eux que les seniors restent connectés, tissent du lien social. » On tire un signal d'alarme : il ne faut pas que les changements de mobilité viennent pénaliser la connexion que doivent garder les seniors avec la société.

Silver Valley propose également d'« améliorer le financement de leur avancée en âge ». « La plupart ont réfléchi au financement de la vieillesse, de la perte d'autonomie, mais plus de la moitié des seniors n'ont pas épargné pour le financement de cette avancée en âge. Donc, il y a des pistes de réflexion à engager. Les seniors sont assez pauvres en liquidité, mais assez riches en patrimoine, deux sur trois sont propriétaires. C'est une source de revenus. Il faut regarder comment transformer ce patrimoine en capacité d'investissement, tout en permettant au senior de rester chez lui », explique Damien Cacaret. 50% des seniors interrogés pour cette étude disent vouloir vieillir à leur domicile. L'autre piste envisagée est d'inciter, par des aides, à l'épargne, notamment pour aménager leur logement le moment venu. « Des leviers existent, s'inspirant des crédits d'impôts sur les services d'aide à la personne (taxe foncière, produits d'épargne, assurance vie, épargne salariale dans une logique préventive...) », note l'étude « la France des seniors ». Sans ces seniors, la société ne fonctionnerait même plus. Il faut être encore plus attentifs à ce qu'ils peuvent apporter. Ces seniors ont un moral d'acier : 90 % se sentent en bonne santé. Ils ont une certaine énergie, une certaine envie de peser davantage.

Damien Cacaret, Silver Valley. "L'étude a été réalisée à partir notamment d'un sondage comprenant un échantillon de 1000 Français âgés de 55 ans et plus, sélectionnés selon la méthode des quotas, interrogés du 7 au 4 juillet 2022. Source : LES ENQUETES D'ACTU Par Raphaël Tuai -Publié le 29 Nov 2022.

7 CONTROLE ET ENTRETIEN DE CHAUDIERE : LA VERIFICATION DU THERMOSTAT DEVIENT OBLIGATOIRE

Le contrôle annuel obligatoire de l'état de la chaudière dans un logement individuel ou un immeuble collectif comporte désormais la vérification de la présence d'un thermostat et de son bon fonctionnement. C'est ce que précise un arrêté publié au Journal officiel du 25 novembre 2022. Cette disposition s'inscrit dans le cadre du plan de sobriété énergétique présenté le 6 octobre 2022 par le Gouvernement. Cette nouvelle disposition concerne toutes les chaudières, qu'elles soient individuelles, collectives ou d'entreprise, et quelle que soit l'énergie utilisée (gaz, fioul, bois, charbon ou multi-combustibles). Les pompes à chaleur, les appareils de chauffage avec ventilation sont également concernés. En effet, un matériel de chauffage non révisé et mal réglé entraîne des surconsommations importantes d'énergie, de l'ordre de 8 % à 12 % d'après le ministère de la Transition écologique. De plus, une chaudière non régulièrement entretenue produit davantage de gaz à effet de serre et de polluants. Le professionnel chargé du contrôle et de l'entretien de votre chaudière doit désormais vérifier si votre appareil est équipé d'un système de régulation automatique de la température (thermostat) ou non et si celui-ci fonctionne bien. Il doit également vérifier que les réseaux de chaleur ou de froid sont bien isolés. À savoir : Si vous êtes équipé d'une chaudière au gaz, fioul, bois, charbon ou multi-combustibles dont la puissance est comprise entre 4 et 400 kilowatts, vous êtes tenu de faire contrôler et entretenir votre équipement chaque année. En cas de remplacement ou d'installation d'une chaudière, le premier entretien doit être réalisé au plus tard au cours de l'année civile qui suit. En l'absence d'entretien annuel, si vous êtes locataire, votre bailleur peut retenir le montant de l'entretien sur le dépôt de garantie. Votre assurance peut refuser de vous indemniser en cas de sinistre. Avec le prime programmeur du programme de certificats d'économies d'énergie (CEE), vous pouvez bénéficier d'une aide de 65 € maximum pour financer l'installation d'un programmeur sur une chaudière existante. À noter : Cet arrêté daté du 21 novembre 2022 prévoit que les immeubles de bureaux ou les bâtiments dans lesquels sont exercées des activités tertiaires devront tous avoir un système de gestion technique des bâtiments, c'est-à-dire un système pilotant automatiquement la ventilation, les températures et l'éclairage. Ce système sera obligatoire à partir du 1er janvier 2025 pour les bâtiments ayant un système de chauffage ou de climatisation d'une puissance supérieure à 290 kW, puis dès le seuil de 70 kW à partir du 1er janvier 2027.

Textes de loi et références • Arrêté du 21 novembre 2022 relatif au contrôle et à l'entretien des chaudières et des systèmes thermodynamiques Source : Publié le 29 novembre 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

